

Nombre de
Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 09
Votants : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Municipal de la commune de Neuville-Bosc
Séance du 31 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mars à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie, Maire.

Etaient présents : Mmes DECAMP, LEJEUNE, LEROY, LESCA, MEYER, OUGHLIS-HENRY et
Mrs CATTELOIN, COULETEL, FLEURY.

Absents excusés : M. DUPUY donne pouvoir à Mme LEROY
M. DUJARDIN
M. GOMES
M. SAINT POL
M. RAYNAUD

Secrétaire de séance : Mme Virginie DECAMP

Ouverture de séance : 20h00

Assistait également au Conseil Municipal, Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie

**Délibération n° DE2023409 du 31 mars 2023 – 2023-0037-T - Extension - BT
- SOUTER - Chemin de la Fontaine - N°ENEDIS : DC22/22200**

Madame le Maire présente le projet de renforcement de réseau électrique à destination de Châteauforn.

- Vu le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la commune,
- Vu la nécessité de procéder à : Extension du réseau d'électricité pour le Chemin de la Fontaine,
- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 31 mars 2023 s'élevant à la somme de **10 406,09** euros (valable 3 mois)
- Vu le montant prévisionnel de la participation de CHATEAUFORN' FRANCE de **5 268,08** euros (avec PCT)
- Vu les statuts du SE 60 en date du 05 Février 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **Accepte** la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de desserte en électricité **Chemin de la Fontaine** en technique **souterraine**
- **Prend Acte** que le Syndicat d'Énergie de l'Oise réalisera les travaux
- **Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 060-216004473-20230331-DE2023409-DE

S²LO

- **Prend Acte** de la participation du demandeur pour le
au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel joint

Pour extrait certifié conforme au registre
Le 31 mars 2023

Annie LEROY

Le Maire



*Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification
Et transmission en Préfecture le 04/04/2023*